

BULLETIN MUNICIPAL

N° 6 - 2019

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

MERCI !

... à Monsieur Guy Arrougé qui a donné de son temps et de ses forces pour aider Monsieur Constant Metillon à transporter et mettre en place la lourde plaque de granit au nouveau Monument aux Morts érigé devant le cimetière.

Merci aussi à Monsieur Luc Franiatte qui a gruté, transporté et installé avec son camion pour aider Monsieur Constant Metillon à mettre en place le nouveau jeu pour enfants de moins de douze ans, offert par le patron du restaurant Mac Do's, Monsieur Jean Michel Pergent, dont les bureaux sont installés rue de la Fontaine. Le jeu est désormais utilisable, dans le parc de l'école.

Merci à Messieurs Reale, père et fils, qui ont offert un ordinateur et deux écrans à l'école du village. Merci aussi à Monsieur Lionel Mathieu qui a offert lui aussi plusieurs ordinateurs à l'école. Tout ce matériel va être mis en place pendant les vacances de Toussaint.

Merci à Graine et Loïc qui ont offert l'apéritif et les amuses bouches à l'occasion de l'anniversaires de Belrupt Loisirs. Merci à eux huit au nom de nous tous !

OPERATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE

La dernière opération de nettoyage de la nature à Belrupt a eu lieu le samedi 28 septembre en matinée, avec le soutien et la participation du restaurant Mac Do, de l'hypermarché Leclerc et du Chaudron Vert, notre café restaurant. Trente personnes y ont participé, 13 adultes et 17 enfants. Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps au profit de la collectivité et de la propreté de certaines de nos voies. Merci donc à Mac Do pour son soutien et les cadeaux donnés à tous les participants. Merci à Leclerc pour l'aide matérielle fournie et merci au Chaudron Vert pour son accueil lors du pot offert à tous les participants. La propreté de notre village, ça n'a pas de prix mais c'est irritant de voir qu'il y a encore des tas de gens qui jettent leurs déchets sur les espaces publics.

OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE

Comme chaque année, l'ADAPEIM, association meusienne d'aide aux personnes handicapées, organisera une opération de vente de brioches, afin de recueillir des fonds pour investir dans des constructions ou des équipements en faveur des handicapés meusiens. Merci de leur faire bon accueil.

LOGEMENT LIBRE ET MAISON A VENDRE

Un logement va se libérer à Belrupt en décembre : c'est un T5, 4 rue de la Chiffour. Il s'agit d'un logement de l'OPH HLM – rue Jean Bouin à VERDUN, auprès de qui il faut déposer un dossier. La candidature doit également être déposée en mairie. Par ailleurs, la maison située 12 rue de la Côte sera bientôt à vendre. Tous renseignements en mairie.

REPAS DES AINES

Pour les personnes désireuses de participer au repas des aînés du 24 novembre prochain, merci de bien vouloir déposer votre inscription en mairie.

NOUVEAU MONUMENT AUX MORTS

Le Monument aux Morts de la Commune est implanté dans l'église, dans un coin du bas-côté – et il est en plâtre. Pour ces diverses raisons, cela pose des problèmes : il est difficile d'y être à beaucoup et il ne peut être déplacé à l'extérieur puisqu'il est en plâtre. Par ailleurs, sur le plan de la laïcité, cela pose des soucis puisqu'il est dans un lieu de culte et son emplacement ne respecte donc pas le principe de neutralité. Pour ces différentes raisons, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une plaque devant le cimetière, portant le nom de tous les « Morts pour la France » et « Morts pour le Service de la Nation ». Ce sera notre nouveau Monument aux Morts. L'ancien monument, l'historique, restera en place, bien à l'abri. Il fait partie de notre patrimoine communal, de notre histoire locale. Le Conseil Départemental, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que le Souvenir Français ont accepté de participer financièrement à ces travaux.

Il est vrai qu'il y a de plus en plus de cérémonies, notamment autour de la mémoire d'Alicia Champlon, Morte pour le Service de la Nation, en 2012, dans l'exercice de ses fonctions de Gendarme. Il est impossible actuellement de se recueillir devant le Monument aux Morts, à plus d'une dizaine de personnes. Les travaux viennent de se terminer et il ne reste plus qu'à poser le drapeau national et à planter des fleurs et plantes tout autour. Le nouveau monument sera inauguré le 11 Novembre, à l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918 et de tous les conflits. Ce sera en fin de matinée. Nous en reparlerons.

LES FEUX DE VEGETAUX SONT DORENAVANT INTERDITS

Contrairement à des pratiques bien anciennes et à des convictions bien ancrées, tout feu de végétaux est interdit depuis quelque temps. Les feux de végétaux sont assimilés par la réglementation à des feux de déchets et sont donc rigoureusement interdits. Ils dégagent des éléments toxiques et contribuent au réchauffement climatique. Le compostage ou le broyage sont donc les solutions proposées. Si vous avez un souci pour vous débarrasser de vos végétaux, adressez-vous en mairie. Il y a des solutions à vous proposer.

ENQUETE

Ce mois-ci, l'INSEE organise une enquête sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages. Dans un premier temps, c'est une phase de test. L'enquête elle-même se déroulera en 2020.

L'enquêtrice passera peut-être chez vous. Elle aura une carte professionnelle officielle.

Chaque foyer enquêté sera prévenu par courrier par l'INSEE – qui donnera le nom de l'enquêtrice. Bien entendu, comme toutes les enquêtes de l'INSEE – institut officiel – les renseignements recueillis sont anonymes et protégés par le secret professionnel.

Ces informations ne servent que pour des statistiques. L'objet de cette enquête est de comprendre comment se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les foyers sur leur histoire personnelle. Elle vise à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages ainsi que leur endettement. Cette enquête a été faite pour la première fois en 2010, à l'échelle européenne. Elle permet donc des comparaisons entre les différents pays.

LISTE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS COMMUNALES

Les personnes qui le désirent peuvent recevoir des informations municipales par mail – complémentaires des informations affichées ou insérées dans le bulletin distribué dans toutes les boîtes à lettres. Pour cela, il suffit de se faire connaître en mairie et de donner son adresse mail.

Il est également possible de se signaler par un courriel adressé à la mairie :

mairie.belrupt55@wanadoo.fr ou sur le site internet de la commune www.belrupt-en-verdunois.fr